

Charte pour le stage en responsabilité second degré

Mesures transitoires 2009-2010

La circulaire ministérielle, n°2009-109 du 20 août 2009 présente l'organisation des stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement. Élément central au sein d'un continuum de formation en alternance, ce dispositif de stage nécessite une harmonisation académique et une mise en place selon des mesures transitoires dès l'année 2009-2010. Celles-ci serviront de référence pour l'intégration de ces stages dans les cursus master « métiers de l'enseignement » mis en œuvre à partir de 2010-2011.

La présente charte a pour objet de préciser les modalités transitoires de mise en place du stage en responsabilité proposé aux candidats inscrits aux concours de recrutement des professeurs des lycées et collèges, de manière à prendre en compte chacune des parties concernées :

- ↪ **les élèves** en premier lieu, la qualité de service éducatif qui leur est due impose cohérence et continuité ;
- ↪ **l'enseignant référent** qui devra permettre à l'étudiant de s'insérer dans les classes grâce à une liaison et une concertation nécessaires à la continuité des apprentissages des élèves ;
- ↪ **l'étudiant qui effectue un stage de formation dans le cadre de son projet personnel et professionnel.** La qualité de ce stage constituera un nouvel élément de formation et une expérience du métier qu'il devra savoir réinvestir lors des épreuves du concours ;
- ↪ **le Recteur de l'académie**, qui garantit la qualité du service ;
- ↪ **l'Université Blaise-Pascal** qui, par la mise en place d'un dispositif transitoire de formation accompagnant le stage en responsabilité des étudiants, doit assurer la préparation du concours et la préparation professionnelle de ces mêmes étudiants.

1. Objectifs généraux de formation du stage en responsabilité pour les étudiants 2009-2010

Les étudiants devront pouvoir prendre conscience des différentes dimensions du métier d'enseignant à travers le stage : faire cours et faire apprendre, conduire une classe et individualiser son enseignement, exiger des efforts et donner confiance, susciter l'intérêt, évaluer les aptitudes et percevoir les talents, aider l'élève dans son projet d'orientation, communiquer avec les parents.

A. Les modalités générales d'organisation :

Le stage en responsabilité s'adresse *aux étudiants inscrits aux concours session 2010* et se déroule pendant 3 semaines *dans la période comprise entre la date des épreuves d'admissibilité de chacun des concours et le début des vacances de printemps.*

- Le Recteur détermine la liste d'établissements supports de stage en responsabilité et désigne les professeurs référents et les niveaux de classe à attribuer aux étudiants.
- L'IUFM procède à la mise en stage des étudiants.
- L'étudiant rédigera un rapport de stage. Les modalités d'évaluation seront précisées à l'étudiant avant le début du stage.
- Modalités d'organisation des 3 semaines : 1 semaine d'observation et de pratique accompagnée suivie de 2 semaines en responsabilité.

Concours	Période de stage en responsabilité
CAPLP, CAPET, CAPEPS et CPE	entre le lundi 8 mars 2010 et le samedi 10 avril 2010
CAPES de lettres modernes et classiques, documentation, physique et chimie, sciences de la vie et de la terre	entre le lundi 8 mars 2010 et le samedi 10 avril 2010
CAPES d'histoire et géographie, mathématiques, philosophie	entre le lundi 15 mars 2010 et le samedi 10 avril 2010
CAPES de langues vivantes étrangères	du lundi 22 mars 2010 au samedi 10 avril 2010

B. Dispositions particulières pour chaque partie investie dans la mise en œuvre du dispositif

* Le chef d'établissement ou son représentant :

- informe l'étudiant des principales obligations en matière de responsabilité, en lui présentant les dispositions en vigueur dans l'établissement pour assurer la sécurité des élèves.
- veille à ce que l'étudiant soit investi de la pleine responsabilité des classes pour la part qu'il assure soit 18 heures d'enseignement hebdomadaires maximum.

* L'enseignant référent

- met à la disposition de l'étudiant tous les outils nécessaires pour la prise en main des classes pendant la durée du stage : les outils de gestion de la classe (programmations, progressions, répartitions, outils d'évaluation et suivi des élèves, outils informatiques,...) et ceux des élèves (cahiers, manuels,...) ;
- s'engage à assurer des temps de préparation et d'analyse de l'activité pédagogique ;
- facilite l'accueil des formateurs chargés du suivi de l'étudiant.

*** L'étudiant en stage en responsabilité :**

- prend connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engage à le respecter ;
- s'engage à assurer le service d'enseignement qui lui est assigné ;
- s'engage à suivre l'ensemble des temps de préparation et d'analyse qui complètent les temps de pratique en responsabilité en classe ;
- reste en contact avec l'enseignant référent aux moments et selon les modalités qu'ils auront convenus ensemble tout au long du stage afin d'assurer la continuité des apprentissages et de la vie de la classe ;
- s'adapte aux réalités des classes afin de s'inscrire dans la continuité des apprentissages mis en place par l'enseignant référent ;
- fait un bilan de stage visant à conforter sa réflexion professionnelle et l'aider à préparer le concours en concertation avec l'enseignant référent et/ou l'équipe des formateurs.

*** L'équipe des formateurs responsable du suivi et de l'évaluation du stage en responsabilité**

L'étudiant inscrit dans une préparation au concours est placé, pour la durée du stage, sous la responsabilité du chef de l'établissement dans lequel il a été affecté. Par ailleurs, la préparation et le suivi de son stage relèvent de la responsabilité de l'IUFM qui désigne un formateur référent pour chaque étudiant.

Le formateur référent est chargé d'accompagner le déroulement du stage pour faciliter la réussite de l'étudiant dans la réalisation des tâches d'enseignement :

- il aide à la préparation du stage ;
- il réalise éventuellement une visite au cours du stage ;
- il aide à l'analyse des séances observées et apporte une aide à la mise en œuvre des contenus d'enseignement ;
- il guide du point de vue des exigences du concours et de la professionnalité, la réalisation du rapport de stage qui porte sur l'étude d'une question validée par lui et posée par l'exercice du métier.